

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES  
DU 17 DECEMBRE 2013**

**Procès verbal**

La séance est ouverte à 15h00.

**Ordre du jour :**

- Rapport annuel du président
- Renouvellement des membres du syndicat
- Questions diverses

**Présents :**

Cette assemblée fait suite à l'assemblée des propriétaires du même jour dont le quorum n'était pas atteint. Pour les votes survenant lors de cette seconde assemblée, le quorum n'est pas nécessaire.

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 2444 voix, 1183 étaient présentes ou représentées, soit 48,4% du nombre de voix de l'ASA.

**Etaient également présents :**

Aurélie CLAUDEL, Chambre d'Agriculture de la Marne, accompagnatrice du projet de travaux.

Stéphanie JOBERT, secrétaire de l'ASA.

SNC Lavalin, assistant à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre.

Olivier VEAUX, conseiller municipal de Mareuil-le-Port.

**A / RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT**

**1 / PRESENTATION DE L'ACTIVITE de l'ASA en 2013 / PROGRAMME DE TRAVAUX**

Le président retrace les actions du syndicat pour l'année 2013. Douze réunions se sont tenues notamment afin de réaliser l'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre et travailler sur un programme de travaux opérationnel présenté lors de cette assemblée. Le président a également suivi une formation et le syndicat a réalisé quelques visites de terrain dans d'autres terroirs.

La secrétaire de l'ASA indique qu'un travail important de mise à jour des informations parcellaires a été réalisé avec la Chambre d'agriculture de la Marne. Elle insiste sur l'importance de la transmission rapide des changements à l'ASA pour leur bonne prise en compte.

Il est indiqué que l'ASA doit demander officiellement à la commune si les frais d'études (schéma général hydraulique et étude parcellaire) engagés par la commune doivent lui être remboursés par l'ASA. Idéalement, la décision serait prise avant le renouvellement du conseil municipal de mars 2014 afin de tenir compte des engagements oraux actuels.

SNC Lavalin présente ensuite aux propriétaires le programme de travaux pour les 4 secteurs concernés (basé sur un dimensionnement d'une pluie de retour 20 ans) remis à jour en prenant en compte les aspects réglementaires (PPRnGt et captages d'eau potable) et financiers.

**Secteur « protection du village » : SECTEUR PRIORITAIRE**

Le projet prévoit la réalisation de voiries béton, d'avaloirs et de canalisations ainsi que d'un bassin de rétention en zone viticole avec débit de fuite.

Un propriétaire demande à qui appartiennent les parcelles où est projetée la réalisation du bassin. L'ASA et la commune indiquent qu'un programme d'échange est en cours afin de dégager la surface AOC équivalente qui permettra, après accord des propriétaires, de les dédommager pour réaliser le bassin sur leurs parcelles. La mairie précise qu'elle ne se désengage pas du projet de travaux suite à la création d'ASA. Au contraire, la mise à disposition de foncier AOC à la valeur financière importante montre sa volonté d'appuyer l'ASA.

Un membre de l'assemblée demande où le débit de fuite se rejette, dans quel réseau et où se termine ce réseau. Aurélie Claudel précise que cette question est importante car il est indispensable de connaître le cheminement complet de l'eau jusqu'à l'exutoire final. Cela conditionnera notamment les démarches réglementaires au titre de la Loi sur l'Eau. SNC Lavalin effectuera un travail de caractérisation des réseaux et contactera la Police de l'eau afin de connaître ses prescriptions le plus en amont possible du projet. Ce point, évoqué ici pour le premier secteur, sera vérifié pour l'ensemble des travaux des 4 secteurs.

### **Secteur « Misy » (côté Troissy)**

Le projet prévoit la réalisation de voiries béton, d'avaloirs, de canalisations et d'un bassin de rétention en zone agricole avec rejet en débit de fuite dans le ru du Flagot.

Une canalisation devra certainement passer sous une voirie départementale. Ainsi, Aurélie Claudel invite l'ASA à se rapprocher du Conseil Général à cette fin. Il est demandé si le Conseil Général peut participer financièrement aux travaux qui permettront également de sécuriser le collège dont il assure la gestion. Aurélie Claudel précise qu'il ne s'agit que d'un des financeurs des aménagements hydrauliques viticoles (avec l'AESN et le CIVC) mais que son intervention s'est restreinte et ne concerne que la préservation de la sécurité civile.

Des propriétaires effectuent des remarques techniques: niveau du bassin peut-être sous celui du ru, ...

L'ASA et SNC Lavalin indiquent que des réflexions supplémentaires seront menées dans ce secteur afin d'affiner le projet.

### **Secteur « Rieux »**

Le projet prévoit la réalisation de voiries, d'avaloirs et d'un bassin de rétention avec débit de fuite dans le Flagot. Certaines parties de ce secteur sont prévues en tranche conditionnelle.

Un propriétaire demande pourquoi le ruisseau n'est pas directement aménagé pour gérer les eaux. Aurélie Claudel précise que l'aménagement de cours d'eau relève de la Loi sur l'Eau et qu'il n'est pas autorisé aujourd'hui par les services de la Police de l'Eau de canaliser ou de buser des cours d'eau.

A nouveau quelques remarques techniques sont effectuées par les propriétaires notamment sur une question de pente du terrain par rapport à l'implantation des canalisations et à leur entretien. A ce sujet, Aurélie Claudel indique qu'il est préférable de privilégier les fossés à l'air libre par rapport aux canalisations quand cela est possible. En effet, leur entretien est plus aisé permettant de mieux vérifier leur bon fonctionnement.

### **Secteur « La Crapaudière »**

Il s'agit d'une tranche conditionnelle qui prévoit la réalisation de voiries béton, d'avaloirs, de canalisations et d'un bassin de rétention (rejet débit de fuite dans le Flagot).

L'implantation envisagée pour le bassin semble être un secteur sableux avec des sources. Les propriétaires demandent si ce secteur est vraiment propice. SNC Lavalin indique que des études géotechniques seront réalisées pour chaque lieu d'implantation de bassin afin de vérifier si cela est techniquement possible.

SNC Lavalin présente un calendrier prévisionnel :

- Elaboration du Dossier Loi sur l'eau d'ici mars 2014
- Appel d'offres pour le choix des entreprises en fin d'année 2014
- Démarrage des travaux en 2015 pour une durée estimée de 8 mois

Un propriétaire s'inquiète de pouvoir circuler pendant les travaux aux périodes de fort travail dans les vignes. Aurélie Claudel précise qu'il ne s'agit que d'un calendrier prévisionnel fortement dépendant de la durée d'instruction du dossier par les services de la Police de l'Eau. Par ailleurs, le choix du calendrier de travaux sera fait en concertation par rapport aux besoins d'accès des viticulteurs.

## 2 / PRESENTATION D'UN ETAT FINANCIER DE L'ASA

La secrétaire de l'ASA expose un état des finances à la date de l'assemblée. L'ASA ayant été créée récemment, peu de mouvements financiers sont pour l'instant à noter.

	<b>Fonctionnement (€ HT)</b>
<b>DEPENSES</b>	256 € formation
	1195 € prestation CA51
	500 € indemnité président
	98 € URSSAF
	1151 € secrétariat (2012-2013)
	411 € timbres et fournitures
<b>RECETTES</b>	125 072 € redevance

	<b>Investissement (€ HT)</b>
<b>DEPENSES</b>	596 € PC portable
	211 € publicité appel offres
<b>RECETTES</b>	0 €

→ *Le président demande si un membre de l'assemblée s'oppose au vote à main levée. Aucun propriétaire ne se manifeste. Ainsi, soumise au vote à main levée, la présentation recueille l'unanimité des voix.*

## B / RENOUELEMENT DES MEMBRES DU SYNDICAT

Comme cela est spécifié dans les statuts de l'ASA, il convient de renouveler le tiers des membres du syndicat tous les ans, soit trois titulaires et un suppléant (Cf. articles 12 et 13).

Les mandats de Messieurs LEMAIRE Johnny, LIEBART Sébastien et MANSARD Vincent, titulaires, ainsi que celui de Monsieur HERAULT Pascal, suppléant, arrivent à leur terme.

Après appel à candidatures Messieurs LEMAIRE Johnny, LIEBART Sébastien et MANSARD Vincent postulent aux postes de titulaires et Monsieur HERAULT Pascal au poste de suppléant.

Soumis au vote à main levée :

- Sont élus membres titulaires, à l'unanimité : Messieurs LEMAIRE Johnny, LIEBART Sébastien et MANSARD Vincent, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.
- Est élu membre suppléant, à l'unanimité : Monsieur HERAULT Pascal, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

## C / QUESTIONS DIVERSES

Un propriétaire remercie l'ASA d'avoir fait le choix de programmer des travaux dans plusieurs secteurs même si la priorité est bien sûr donnée à la protection du village.

La séance est levée vers 16h45

Fait à Mareuil-le-Port,  
Le 17 décembre 2013.

Le Président  
Cédric MATHELIN